

Procédure de contrôle antidopage : droits et devoirs du sportif

Principes généraux du contrôle antidopage

Le contrôle antidopage vise à garantir l'équité sportive et la protection de la santé des sportifs. Il repose sur un principe fondamental. Tout licencié à la FFN peut-être contrôlé quel que soit son âge, son sexe, son niveau de pratique

Principe de responsabilité objective

Le sportif est **entièrement responsable** de toutes les substances retrouvées dans son organisme, qu'il y ait intention ou non.

Cela implique une vigilance constante vis-à-vis :

- des médicaments,
- des compléments alimentaires,
- de toute substance ingérée.

Organisation des contrôles

Quand et où ?

Les contrôles peuvent avoir lieu :

- **en compétition et hors compétition**
- **en tout lieu**

Qui réalise les contrôles ?

- Agents de contrôle du dopage (ACD)
- Professionnels **formés, agréés et assermentés**

À la demande de qui ?

- Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD)
- ou autres organisations antidopage

Types de prélèvements

- Urinaire
- Sanguin

Déroulement de la procédure de contrôle

LA PROCÉDURE DE CONTRÔLE DU DOPAGE*



01

*Notification
au sportif*



02

*Accueil au poste
de contrôle du dopage*



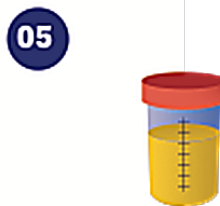
03

*Choix d'un gobelet
de recueil*



04

*Observation de la
miction par un ACD du
même sexe*



05

*90 ml d'urine
minimum*



06

*Choix d'un kit de
prélèvement*



07

*Répartition
de l'échantillon*



08

*Mesure de la densité
urinaire*



09

*Observations sur le formulaire
et signature*

***Pour le prélèvement d'un échantillon urinaire**

D'après le schéma, la procédure suit des étapes précises :

1. Notification du sportif
2. Accueil au poste de contrôle
3. Choix du matériel de recueil
4. Observation directe de la miction (ACD du même sexe)
5. Recueil d'un volume minimum (90 ml)
6. Choix du kit d'échantillonnage
7. Répartition en flacons A et B
8. Mesure de la densité urinaire
9. Signature du formulaire et observations

Cette standardisation garantit la fiabilité et la traçabilité du prélèvement.

Droits du sportif lors du contrôle

Le sportif dispose de plusieurs droits fondamentaux :

- Être **accompagné** par une personne de son choix

- Être assisté par un **interprète si nécessaire**
- **Demander un délai** pour un motif valable (échauffement, cérémonie...)
- **Formuler des observations écrites** sur le déroulement du contrôle

Ces droits participent à la transparence et à l'équité de la procédure.

Obligations et devoirs du sportif

Le respect des obligations est essentiel pour éviter toute violation des règles antidopage.

Obligations pendant le contrôle

Le sportif doit :

- **Se soumettre au contrôle jusqu'à son terme**
- Présenter une **pièce d'identité**
- **Rester sous surveillance permanente** de l'ACD ou de l'escorte

Toute fuite, refus ou comportement inapproprié peut être assimilé à une infraction.

La localisation

Pour certains sportifs (groupe cible ou groupe de contrôle), des obligations supplémentaires existent :

Obligations

- Transmettre ses informations de localisation trimestrielles
- Mettre à jour toute modification de planning

Manquements possibles

- Informations absentes ou incomplètes
- Non mise à jour
- Absence lors d'un contrôle (no show)

3 manquements en 12 mois = violation présumée

- de **préservation de l'équité**
- de **responsabilisation individuelle**

Le sportif est au cœur du système, avec :

- des **droits garantissant une procédure équitable**
- des **devoirs stricts garantissant l'intégrité du sport**